

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS122

présenté par
Mme Michèle Delaunay, rapporteure
à l'amendement n° AS|1 de Mme Poletti

ARTICLE 43 SEPTIES

Au deuxième alinéa, substituer aux mots :

« la possible extension du dispositif d'amélioration de la protection maternité des femmes médecins
à »

les mots :

« l'amélioration de la protection maternité et paternité pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à étendre le champ du rapport proposé.